



Inscription et règlement du vide grenier

- La vente se situe sur le terrain du château de 7H00 à 18H00 (déballage à partir de 7H00 pour les exposants particuliers et professionnels).
- L'attribution des places le jour de la manifestation pourra se faire en fonction des disponibilités.
- L'accès au terrain ne sera autorisé qu'après présentation à l'accueil à partir de 7H00, du justificatif d'inscription avec pièce d'identité (pour les professionnels et les particuliers) et enregistrement au registre du commerce (pour les professionnels).
- Le prix de l'inscription est fixé à 2,50 euros le mètre linéaire. Un exposant qui désire laisser son véhicule sur son emplacement devra obligatoirement avoir réservé et payé un minimum de 5 mètres linéaire par véhicule.
- Cette manifestation ayant lieu, le **dimanche 12 mai 2024**, aucun remboursement ne sera effectué par l'organisateur en cas d'intempéries ou d'annulation de l'exposant.
- Les exposants devront laisser leur emplacement **propre** après le départ, et **remporter leurs poubelles**.
- La vente de tous types de boissons, alimentation, friandise est strictement réservée à l'organisateur.
- L'inscription à cette manifestation implique l'acceptation totale de ce règlement

Organisateur Comité des Fêtes d'Augrain

Président COURGEON Lionel

Bon de réservation à retourner à **Comité des d'Augrain 23 bis Augrain 44390 Saffré** (Si vous êtes professionnel, demandez l'imprimé correspondant au 07.48.11.26.01).

Organisateur : Comité des d'Augrain 23 bis Augrain 44390 Saffré

ATTESTATION-INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

Se déroulant le **12 mai 2024** à Ville : Saffré

Je soussigné(e),

Nom.....Prénom.....

Né(e) leà (ville et département)

Adresse.....

Code Postal : Ville :

Téléphone :/...../...../..... Email (facultatif)

Titulaire de la pièce d'identité : Nature et N° :

Délivrée le :Par.....

N° Immatriculation du véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le : Signature

J'ai pris note que le matériel que j'expose ou stocke est sous mon entière responsabilité. Je souhaite un emplacement de.....mètre linéaire. Je joins un chèque à l'ordre de CF AUGRAIN deeuros en règlement de la totalité de mon emplacement.